



INSTITUT DE FORMATION PARAMEDICALE DE L'EURE



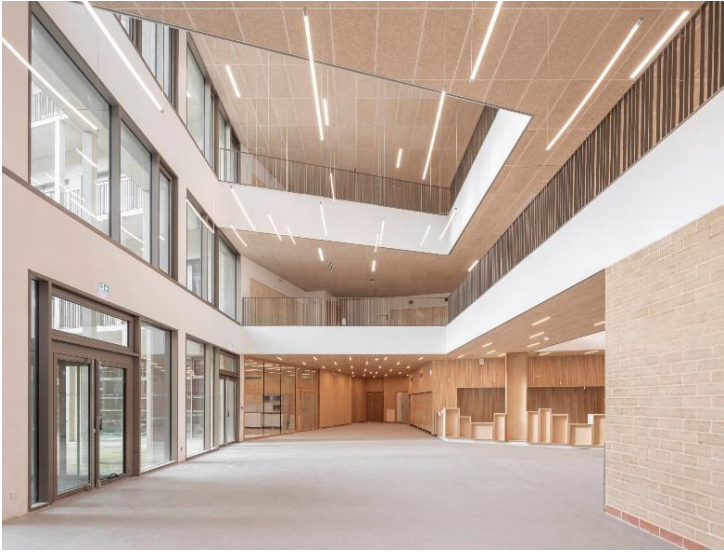
**2 bis, rue Buzot
27015 Evreux cedex**



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

SOMMAIRE

Généralités IFPE	4
Formation en Soins Infirmiers	6
Formation Aide-soignante	8
Formation Auxiliaire de puériculture	10
Formation continue.....	12
« TUTEUR de STAGE : Accompagner l'étudiant en Soins Infirmiers dans le développement de ses compétences »	12
« TUTEUR de STAGE : Accompagner les élèves en formation Aide-soignante et Auxiliaire de puériculture dans le développement de leurs compétences »	13
« VAE D'AIDE-SOIGNANT ET d'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE : Accompagnement méthodologique à l'élaboration du livret II »	14
« Actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021 »	15



Généralités IFPE

L'institut de formation paramédicale de l'Eure est rattaché au Centre Hospitalier Eure-Seine Evreux-Vernon. L'institut est engagé dans une démarche d'innovation et de qualité.

MISSIONS

Formations :

- Soins infirmiers
- D'Aide-soignant (AS)
- D'Auxiliaire de puériculture (AP)
- Formation Continue
- Accompagnement à la VAE : Elaboration du livret II AS/AP

Communication et attractivité :

- Participation aux forums, salons de l'orientation et des métiers
- Travail en partenariat avec la Région Normandie, l'ARS, l'université, les missions locales, France travail, les établissements de santé et structures médico-sociales
- Rencontre avec les professionnels

Les apprenants :

- 165 étudiants en soins infirmiers/année
- 121 élèves aides-soignants
- 25 élèves auxiliaires de puériculture

Finalités des formations initiales :

- Elaborer un projet pédagogique permettant aux apprenants d'acquérir des compétences au niveau d'exigence attendu afin de répondre aux besoins de santé de la population ;
- Professionnaliser le parcours des étudiants et des élèves pour qu'ils deviennent des acteurs du soin responsables et réflexifs ;
- Prioriser les apprentissages sur la capacité à analyser toute situation de santé, à prendre des décisions dans son champ de compétences, et à mener des interventions seul ou en équipe pluridisciplinaire ;
- Former les élèves et les étudiants aux évolutions professionnelles ;
- Favoriser l'interfiliarité et le travail en inter-professionnalité ;
- Inscrire les apprenants dans une démarche qualité.

Finalités des formations continues :

- Développer de nouvelles compétences au regard de l'évolution des textes législatifs et renforcer celles acquises ;
- Promouvoir les formations

Les espaces et équipements pédagogiques :

1 amphithéâtre de 242 places

3 grandes salles de cours de 80 à 180 places modulables ;

13 salles de travaux dirigés et travaux pratiques ;

1 plateau de simulation comprenant 6 chambres hospitalières, 1 espace d'accueil, 1 salle de soins centralisée et 2 salles de debriefing de 40 places ;

Des espaces de réunion ;

1 centre de documentation et d'information ;

Des salles équipées multimédia et un Système d'enregistrement dédié à la simulation ;

Les méthodes pédagogiques :

Cours magistraux, travaux dirigés, pratiques simulées, ateliers pratiques, simulateur numérique, podcasts, visioconférence, classe inversée, Ludo-pédagogie, ...

L'équipe :

Une directrice des soins, coordonnatrice des instituts de formation ;
Deux coordinatrices pédagogiques, adjointes à la direction ;
Des coordonnateurs de stage, responsables qualité et de la formation continue ;
30 formateurs (cadre de santé, infirmier DE, puéricultrice DE, titulaire(s) de master II) ;
Deux documentalistes ;
8 secrétaires, pédagogique et administrative, ainsi qu'une intendante.

Informations utiles :

Le règlement intérieur et le projet pédagogique des instituts est consultable sur notre site internet.

L'hébergement :

Les recherches de logements sont individuelles. Le CROUS est une ressource incontournable pour les étudiants.

Les transports :

L'institut est situé en plein cœur de ville.

La restauration :

Pour les étudiants en soins infirmiers :

- Accès à la restauration universitaire situé à 10 minutes, à pied de l'institut.

Pour l'ensemble des apprenants :

- Un espace de vie est à disposition sur le site de l'institut avec le nécessaire pour se restaurer (réfrigérateurs, micro-ondes, point d'eau, bouilloires, cafetières).

Les stages :

L'institut recherche l'ensemble des stages, sous certaines conditions. L'apprenant peut aussi engager des demandes personnelles sur son propre département ou région.

Accessibilité Handicap :

Nous vous recommandons de signaler dès l'inscription ou au début de la formation vos besoins d'aménagement en formation en lien avec un handicap ou une situation spécifique. Le référent handicap prendra contact avec vous pour identifier vos difficultés et vos besoins de compensation afin d'en étudier la faisabilité.

Formation en soins infirmiers

Prérequis pour candidater :

- Candidat âgé de 17 ans au moins au 31/12 de l'année d'admission en formation
- Candidat titulaire d'un baccalauréat ou d'une équivalence
- Candidat relevant de la formation professionnelle continue

Modalités d'admission

Deux voies d'accès :

- Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat ou équivalent, sélection via la plateforme Parcoursup ;
- Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, sélection par épreuves de sélection à partir d'un dossier ;
- Accès possible, sous conditions, en semestre 2 ou 2^{ème} année, aux étudiants issus des formations médecine, maïeutique, pharmacie ou odontologie.

Modalités d'inscription sur le site internet de l'IFPE.

Coût de la formation

7140 € /an + CVEC + inscription universitaire

Financement

- La Région, sous conditions
- Les OPCO (Opérateurs de compétences)
- L'employeur
- La voie de l'apprentissage via le CFAPSS
- L'autofinancement
- ...

Spécificité de la formation

- Quota de 165 places pour l'admission en formation 2026 ;
- Admission unique en septembre ;
- 6 semestres de formation/ 4620 heures de formation ;
- Alternance cours théoriques et périodes de stage (hors département possible) ;
- Partenariat avec l'université de Rouen ;
- Diplomation en Juillet avec obtention du diplôme d'Etat et grade de licence ;
- Proposition d'une Licence en Sciences infirmières, en parallèle, option biologie santé ou Santé, humanité, société.

Les compétences

5 domaines de compétences et 13 compétences

Domaine de compétences 1 : Analyser la situation d'une personne ou d'un groupe de personne à tout âge de la vie dans le cadre du raisonnement clinique afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre.

Domaine de compétences 2 : Mettre en œuvre des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative avec la participation active d'une personne ou un groupe de personne à tout âge de la vie en particulier dans le cadre d'une consultation infirmière, en s'appuyant sur des données professionnelles probantes afin de garantir leur qualité et leur sécurité.

Domaine de compétences 3 : Concevoir et mettre en œuvre des projets de promotion, d'éducation et de prévention de la santé auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, au sein d'un milieu spécifique et notamment dans le cadre d'actions de santé publique.

Domaine de compétences 4 : Organiser des activités et des soins adaptés à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie au sein des équipes pluridisciplinaires et développer les compétences des apprenants.

Domaine de compétences 5 : Mettre en œuvre des actions de développement de compétences et la production de documents dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Evaluation de la formation :

Le diplôme d'Etat s'obtient avec 180 crédits européens (ECTS) correspondant à l'acquisition des 13 compétences définies dans le référentiel de formation :

- 114 ECTS pour les unités d'enseignements (UE)
- 66 ECTS pour la formation clinique en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée par la validation de la totalité des Unités d'Enseignement en relation avec la compétence, par l'acquisition des éléments de la compétence évaluée lors des stages.

Lieux d'exercices

- Médecine/chirurgie/obstétrique
- Urgences/SMUR/réanimation
- Lieux de vie
- Santé mentale et psychiatrie
- Secteur de la gériatrie
- Secteur du polyhandicap
- Secteur libéral
- Milieu scolaire, carcéral, entreprise, petite enfance...

Evolution de carrière

- Infirmiers spécialisés, en anesthésie, de bloc opératoire, en puériculture ;
- Infirmier en Pratiques avancées ;
- Cadre de santé ;
- Master II et Doctorat en santé.

Formation d'Aide-soignant

Prérequis

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'admission en formation

Modalités d'admission

- La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien de 15 à 20 minutes qui permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.
- Aucune condition de diplôme requise.

Coût de la formation

- Pour la formation en cursus complet, soit 1540 h (11 mois) : **7161 euros**
- Pour la formation en cursus partiel : **de 2 124 à 5 422 euros** au prorata des blocs de compétences à présenter

Financement

- La région
- Les OPCO (Transition pro...)
- L'employeur
- L'apprentissage via le CFAPSS
- L'autofinancement
- ...

Spécificité de la formation

- Quota de 121 places pour l'admission en formation 2026 ;
- Admission unique en septembre ;
- 10 modules de formation ;
- Alternance cours théoriques et périodes de stage ;
- Diplomation sur cinq temps dans l'année selon les cursus.

Les compétences

5 blocs de compétences et 11 compétences

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
2. Identifier les situations à risques lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
3. Evaluer l'état Clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état Clinique de la personne
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

Evaluation de la formation

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée par la validation de la totalité des modules en relation avec les compétences, et par l'acquisition des éléments des compétences évaluée lors des stages.

Les modalités d'évaluation sont diversifiées : épreuves écrites ou orales, études de situations, pratiques simulées, ...

Lieux d'exercices

- Médecine/chirurgie/obstétrique
- Urgences/SMUR/réanimation
- Lieux de vie
- Santé mentale et psychiatrie
- Secteur de la gériatrie
- Secteur du polyhandicap
- Secteur libéral, SSIAD/HAD
- Secteur petite enfance
- Milieu scolaire, carcéral, entreprise...

Evolution de carrière

- Formation en soins infirmiers
- Formations : cursus partiels pour obtenir d'autres diplômes du secteur sanitaire et social (DE AP- DE AES...)

Le métier et ses missions

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui-même et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie,
2. Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences,
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Deux types de soins :

1. Les soins courants dits « de la vie quotidienne »
2. Les soins aigus

Cinq domaines d'activités :

1. L'accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
2. L'appréciation de l'état clinique de la personne et la mise en œuvre des soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
3. L'information et l'accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
4. L'entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
5. Les transmissions, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

Formation Auxiliaire de Puériculture

Prérequis

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'admission en formation

Modalités d'admission

- La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien de 15 à 20 qui permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.
- Aucune condition de diplôme requise.

Coût de la formation

- Pour la formation en cursus complet, soit 1540 h (11 mois) : **7161 euros**
- Pour la formation en cursus partiel : de 3 266 à 6 405 euros au prorata des blocs de compétences à présenter

Financement

- La région
- Les OPCO (Transition pro...)
- L'employeur
- L'apprentissage via le CFAPSS
- L'autofinancement

Présentation de la formation

- Quota de 25 places pour l'admission en formation 2026 ;
- Admission unique en septembre ;
- 10 modules de formation ;
- Alternance cours théoriques et périodes de stage ;
- Diplomation sur quatre temps dans l'année selon les cursus.

Les compétences

1.Accompagner L'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

1Bis.Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe

2.Identifier les situations à risques lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

3.Evaluer l'état Clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

4.Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

5.Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

6.Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

7.Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

8.Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

9.Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

10.Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

11.Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

Evaluation de la formation :

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée par la validation de la totalité des modules en relation avec les compétences, et par l'acquisition des éléments des compétences évaluée lors des stages.

Les modalités d'évaluation sont diversifiées : épreuves écrites ou orales, études de situations, pratiques simulées, ...

Lieux d'exercices

- Secteur de la petite enfance / Halte-garderie / Crèche / Multi Accueil / Micro-crèche
- Pouponnière
- PMI
- Service d'hospitalisation de la naissance à 18 ans : Maternité, salle de naissance / Urgences Pédiatriques / Pédiatrie / Néonatalogie / Réanimation Néonatalogie et pédiatrique
- Pédopsychiatrie
- Structures d'accueil polyhandicap

Evolution de carrière

- Formation en soins infirmiers
- Formations : cursus partiels pour obtenir d'autres diplômes du secteur sanitaire et social (DE AP- DE AES...)

Le métier d'AP et ses missions

En tant que professionnel de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1.Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie,
- 2.Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences,
- 3.Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Deux types de soins :

- 1.Les soins courants dit « de la vie quotidienne »
- 2.Les soins aigus

Cinq domaines d'activités :

- 1.L'accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
- 2.L'appréciation de l'état clinique de la personne et la mise en œuvre des soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
- 3.L'information et l'accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- 4.L'entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- 5.Les transmissions, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

Formation continue

❖ « TUTEUR de STAGE : accompagner l'étudiant en soins infirmiers dans le développement de ses compétences »

Public cible :

Professionnels infirmiers souhaitant s'engager dans une fonction de tuteur.

Objectif :

Acquérir une posture et développer des compétences spécifiques pour être tuteur de stage.

Modalités :

Cette formation se déroule en présentiel.

Durée : 4 jours en 3 séquences.

Formation pour un groupe de 12 personnes maximum.

Annulation de la session si le nombre de participants est insuffisant (moins de 8 personnes).

Coûts :

450 € par stagiaire ou 3 000 € pour un groupe complet.

Intervenants :

Cadres formateurs de l'IFSI.

Nous réalisons également les formations en interne à votre établissement :

Nous restons à votre disposition pour vous proposer des dates à votre convenance pour les formations dans votre établissement.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le contexte et s'appropriier les enjeux du référentiel de formation
- Intégrer les notions de compétence, d'apprentissage et d'alternance
- Connaître les différents acteurs et leurs missions
- Développer et acquérir la posture de tuteur
- Construire des outils d'accompagnement
- Développer les pratiques en évaluation des compétences
- Réaliser des analyses de pratiques

Modalités d'évaluation :

- Évaluation des attentes et des besoins par test de positionnement et tour de table
- Évaluation des acquis pendant la formation lors des analyses de pratique
- Évaluation de la satisfaction en fin de Formation

Programme et Méthodes :

1^{er} jour

Présentation de la formation avec organisation des journées.

Présentation du contexte et du référentiel de formation.

Au travers d'activités professionnelles, identification des différentes compétences en soins infirmiers.

Identification des rôles et missions des différents acteurs de l'alternance.

Repérage des différentes étapes de l'encadrement.

2^{ème} jour

Apprentissage et réflexivité : méthodes d'analyse de pratique.
L'évaluation et l'autoévaluation : la place dans l'apprentissage.
La place du tuteur dans l'évaluation.

Intersession : état des lieux (moyens, outils, procédures, livret d'accueil ...)

3^{ème} jour :

Guide méthodologique : formalisation et utilisation d'outils (livret d'accueil, situations prévalentes, portfolio ...) et méthodes (conduite d'entretien, élaboration de rapports ...).

Intersession : mise en application

4^{ème} jour :

Retour d'expériences ; analyse de pratiques du tuteur.

Délivrance d'une attestation de formation

❖ « TUTEUR de STAGE : accompagner les élèves en formation aide-soignante et auxiliaire de puériculture dans le développement de leurs compétences »

Public cible :

Professionnels aides-soignants et auxiliaires de puériculture souhaitant s'engager dans une fonction de tuteur.

Objectif :

Acquérir une posture et développer des compétences spécifiques pour accompagner et être tuteur de stage.

Modalités :

Cette formation se déroule en présentiel.

Durée : 4 jours en 3 séquences de 9h à 17h.

Formation pour un groupe de 12 personnes maximum.

Annulation de la session si le nombre de participants est insuffisant (moins de 8 personnes).

Coûts :

450 € par stagiaire ou 3 000 € pour un groupe complet

Intervenants :

Formateurs de l'institut de formation paramédicale IFSI / IFAS / IFAP.

Nous réalisons également les formations en interne à votre établissement :

Nous restons à votre disposition pour vous proposer des dates à votre convenance pour les formations dans votre établissement.

Objectifs pédagogiques :

- Développer et acquérir la posture de tuteur et d'accompagnant
- Comprendre le contexte et s'appropriier les enjeux des référentiels d'activités, de compétences et de formations
- Intégrer les notions de compétence, d'apprentissage et d'alternance et savoir évaluer
- Construire des outils d'accompagnement
- Comprendre le contexte de la VAE
- Être en capacité de mener des analyses de pratiques et d'analyser sa propre pratique

Modalités d'évaluation :

- Évaluation des attentes et des besoins par test de positionnement et tour de table
- Évaluation des acquis pendant la formation lors des analyses de pratiques
- Évaluation de la satisfaction en fin de formation

Programme et Méthodes :

1^{er} et 2^{ème} jours

Présentation de la formation avec organisation des journées.

Présentation des référentiels d'activités, de compétences et de formation.

Identification des différentes compétences et savoir les évaluer.

La place du tuteur et de l'accompagnant.

Les outils d'accompagnement et d'évaluation : formalisation et utilisation d'outils (livret d'accueil, situations prévalentes ...).

L'autoévaluation : la place dans l'apprentissage.

Intersession

3^{ème} jour

Le contexte de la VAE, l'accompagnement et la certification.

Apprentissage et réflexivité : méthodes d'analyse de pratique.

Intersession : mise en application

4^{ème} jour

Retour d'expériences ; analyse de pratiques du tuteur.

Délivrance d'une attestation de formation

❖ « VAE D'AIDE-SOIGNANT ET D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE : Accompagnement méthodologique à l'élaboration du livret II »

Méthodes :

Temps collectifs et individuels

Dossier de suivi individuel

Accompagnement pour l'écrit et l'oral

Coûts :

Les devis sont effectués lors du premier rendez-vous et sont personnalisés en fonction des situations individuelles des candidats.

Dates des sessions et engagement :

L'institut s'engage à répondre dans un délai maximum de deux semaines à tout candidat qui fait la demande d'un accompagnement VAE sous réserve de validation du livret I et du paiement de la session.

Modalités d'évaluation

Évaluation de la satisfaction en fin d'accompagnement

Contenu de l'accompagnement :

Le dispositif s'articule autour de l'accompagnement du candidat dans l'élaboration du livret II accès sur les compétences visées pour l'obtention du DEAS ou DEAP.

Les candidats et les accompagnants signent une charte d'engagement.



En amont : Entretien d'information, personnalisation du parcours et élaboration du devis.

Lors des différentes séances :

- Explorer les compétences
- Définir les activités relatives aux compétences
- Expliciter les situations choisies
- Préparer l'oral

En aval : Bilan de l'entretien avec le jury

Intervenants :

Formateurs formés à l'accompagnement VAE

Formateurs ayant participé au jury VAE

Public cible :

Personnes exerçant au moins depuis 1 an dans le domaine du sanitaire ou social en qualité d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture mais n'en possédant pas le titre.

Objectif :

Accompagner les candidats de façon individualisée dans la construction du livret II et préparer les candidats pour la présentation orale devant le jury.

Durée :

Accompagnement personnalisé lors de séances collectives et/ou individuelles. La durée est définie selon le besoin du candidat.

❖ « Actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021 »

Présentation

L'arrêté du 26 février 2025 s'inscrit dans la continuité de la réingénierie du diplôme d'Etat d'aide-soignant mise en place en 2021. Le référentiel des compétences a évolué, il définit dorénavant des actes supplémentaires à réaliser dans une dynamique de renforcement du rôle et des compétences de l'aide-soignant au sein des équipes pluridisciplinaires. Dans ce contexte, la formation vise une mise à niveau conformément aux exigences du nouveau référentiel pour ainsi faciliter l'organisation des soins et les pratiques professionnelles.

Objectifs :

- Actualiser les compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie de 2021.
- Permettre aux aides-soignants diplômés avant 2021 d'adapter leurs pratiques aux évolutions du métier afin de pouvoir encadrer les élèves en formation sur l'ensemble des compétences.
- Permettre aux aides-soignants d'intégrer de nouvelles pratiques, les changements réglementaires et organisationnels.
- Renforcer la collaboration des aides-soignants avec les autres professionnels de santé en termes de compétences et pratiques ou dans le cadre de compétences partagées.

Références :

Arrêté du 26 février 2025 relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Méthodes pédagogiques :

« La démarche vise à privilégier une pédagogie interactive, interrogative et réflexive autour d'apports de connaissances et d'échanges sur les pratiques professionnelles. La dynamique de groupe est privilégiée en s'appuyant sur l'expérience professionnelle de chacun afin de faciliter la mise en œuvre des connaissances dans les situations de travail ».

Echanges théoriques et pratiques · Apports magistraux · Travaux de groupe · Situations cliniques · Ateliers pratiques à partir de situations simulées · Ludopédagogie.

Programme :

Le **référentiel de compétences** aide-soignant.

L'évolution du métier.

L'évolution du champ de compétences.

Le référentiel d'activités.

Le **raisonnement clinique** : les différentes étapes du raisonnement clinique pour prendre en soin le patient dans sa globalité.

Module A : Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soin.

- Renforcer les connaissances en anatomie / physiologie en lien avec les paramètres cités dans le référentiel 2021.
- Mesurer qualitativement et quantitativement les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne.
- Identifier une donnée anormale ou un risque.
- Alerter et mettre en œuvre des actions dans la limite du champ de compétences de l'aide-soignant.
- Tracer des données avec exactitude.

Module B : Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe, évaluer et réajuster.

- Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aigüe en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation.
- Evaluer la qualité du soin réalisé.
- Identifier les éléments à réajuster.

Module C : Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates.

- Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle.
- Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants ou pour les proches aidants et alerter.

- 
- Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle.
 - Evaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant.

Modalités d'évaluation :

Evaluation en amont de la formation afin d'identifier les besoins des participants.

Evaluation progressive sur les trois jours : pratique simulée ; étude de situations ; quizz.

Une attestation d'acquisition des compétences est délivrée à l'issue de la formation.

En cas d'absence de validation, l'aide-soignant obtiendra uniquement l'attestation de suivi de formation.

Pré requis :

Être titulaire du diplôme d'Etat aide-soignant antérieur à 2021

Durée : 3 jours**Tarif :**

450 € par stagiaire ou 4200 € pour un groupe complet

Formation pour un groupe de 12 personnes maximum.

Annulation de la session si le nombre de participants est insuffisant (moins de 8 personnes).

Intervenants :

Formateurs en IFAS – IFAP – IFSI

Nous contacter

Institut de formation paramédicale de l'EURE
2 bis, rue Buzot
27015 EVREUX CEDEX

Téléphone : 02 32 78 35 52

Sur site :
Du Lundi au Vendredi de 9h à 17h

Courriel : ifsie@ch-eureseine.fr

Site : <https://ifsie-evreux.wixsite.com/accueil>

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/IFSIdeIEure/>



Accessibilités : Porte automatique à l'entrée, ascenseurs, rampes d'accès, toilettes aux normes handicap à chaque étage, masques inclusifs.

